

Document produit par :

ALEC42 – Agence Locale de l’Energie du département de la Loire

Fiche récapitulative des aides financières mobilisables lors d'une réhabilitation thermique réalisée en copropriété dans la Loire. Pour une information plus complète, nous contacter ou consulter le site se rapportant à l'aide concernée.

TRAVAUX COLLECTIFS

1- Aides collectives, mobilisables par le Syndicat des copropriétaires :

Concerne les travaux des parties communes et travaux privatifs d'intérêt général

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
TVA à taux réduit	Taux de TVA appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.	www.impots.gouv.fr
C.E.E.* (Certificat d'Economies d'Energie)	Travaux d'économies d'énergie : Achat des kWh _{cumac} par un "obligé".	www.developpement-durable.gouv.fr/
Eco PTZ Copropriété	Travaux collectifs d'économies d'énergie. Prêt à taux zéro jusqu'à 30 000 € / logement sur 10 ou 15 ans.	Analyse juridique de l'ANIL
Aide ANAH copropriété « fragile »	25% du montant des travaux avec un plafond de 15 000 € de travaux par logement si les travaux génère 35% d'économies d'énergie Dispositif réservé aux copropriétés « fragiles » + Bonus Habiter mieux de 1 500 €/logt	Site de l'Anah
ADEME et Région Auvergne-Rhône-Alpes : Aides aux EnR	<ul style="list-style-type: none"> - Chaufferie bois collective. - Eau chaude solaire collective. - Montant des aides à étudier au cas par cas. 	Contact : ALEC42
Aides et Appel à projets locaux :	Saint Etienne Métropole : Eradication des chaudières fioul. Roannais Agglomération : « Rénov'ta copro ». Loire Forez : Travaux d'isolation. La Ricamarie : Travaux d'isolation. Unieux : Travaux de rénovation énergétique. « Plan Façade » sur certaines communes	Contact : ALEC42 Critères spécifiques à chaque EPCI
OPAH-RU Saint Etienne et Saint Etienne Métropole :	Financement des travaux de rénovation des parties communes (travaux énergétiques ou non) Eligibilité et montant de la subvention à étudier au cas par cas. 2 opérateurs : <ul style="list-style-type: none"> - EPASE : Saint Etienne quartiers Jacquard et Chappe-Ferdinand-Eden. - Cap Métropole : Saint Etienne quartier Beaubrun, Saint Chamond Centre, Firminy Centre et La Ricamarie Centre. 	Contact : ALEC42 pour vérifier les périmètres Contact : Epase (06 66 46 85 25) ou opahepase@epase.fr Contact : Cap Métropole (04 77 49 21 49)

* Les CEE collectifs ne sont pas cumulables avec les aides ADEME et ANAH lorsque la subvention est versée au syndicat des copropriétaires

2- Aides individuelles mobilisables par les copropriétaires occupants :

Concerne les travaux collectifs au prorata de votre quote-part.

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus		
MaPrimeRénov' ou Crédit d'impôt (CITE) Nouveauté 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Les ménages aux revenus intermédiaires ou aisés sont éligibles au crédit d'impôt : Montant des travaux à déclarer sur votre déclaration d'impôt de l'année suivant la fin des travaux - Les ménages aux revenus modestes et très modestes sont éligibles à MaPrimeRénov' : Inscription à faire sur le site internet avant le démarrage des travaux. 	www.impots.gouv.fr Impôt service : 0 810 467 687 https://www.maprimerenov.gouv.fr/		
Quelques exemples de montants « MaprimeRénov' » ou du CITE				
	MaPrimeRénov*		Crédit d'impôt*	
Travaux réalisés	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus Intermédiaires	Revenus élevés
Chaudière collective gaz THP	400 €	300 €	0	0
Raccordement à un Réseau de chaleur	400 €	300 €	150 €	0
Dépose d'une cuve fioul (retrait uniquement)	400 €	300 €	150 €	0
Isolation des façades ou isolation des terrasses	100 €/m ²	75 €/m ²	50 €/m ²	25 €/m ²
Isolation des combles (hors combles perdus)	25 €/m ²	20 €/m ²	15€/m ²	10 €/m ²
ECO PTZ (Eco prêt à Taux zéro)	Travaux de performance énergétique du logement (isolation thermique, production de chauffage et ECS).	Analyse juridique de l'ANIL		
Dispositifs sous conditions de ressources** « Modestes » et « Très modestes »				
Aides de l'A.N.A.H. (Dossier « Sérénité »)	Travaux d'isolation, remplacement ou installation de systèmes de chauffage et d'E.C.S., ventilation, calorifugeage. Subvention de 35 à 50% du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux. + Bonus « Habiter Mieux » : 10% (si gain d'énergie ≥ 25 % ; plafonné)	www.anah.fr ou SOLiHA Loire		
+ Bonus Saint Etienne Métropole	1 000 € si les travaux permettent un gain énergétique avant/après travaux ≥ 40% :	SOLiHA Loire		
Action Logement : Plan Investissement volontaire Nouveauté Oct 2019	Travaux d'isolation en priorité, amélioration du système de chauffage Salarié du secteur privé aux revenus « modestes » Jusqu'à 20 000 € de subvention.	Action Logement 0 970 830 831		
<i>Selon vos conditions de ressources, d'autres financements spécifiques à la précarité énergétique peuvent être mobilisés au niveau du Département de la Loire et/ou des Caisses de retraite.</i>		SOLiHA Loire		

Nota : ANAH-Sérénité n'est pas cumulable avec les CEE, ni avec MaprimeRénov'
MaPrimeRenov', CEE et Action Logement sont cumulables avec des plafonds.

* Montants plafonnés selon cumul d'aides possibles

** Plafond de ressources : voir détail en page 4

3- Aides individuelles mobilisables par les copropriétaires bailleurs :

Concerne les travaux collectifs au prorata de votre quote-part.

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
ECO P.T.Z. (Eco prêt à Taux zéro)	Travaux de performance énergétique du logement (isolation thermique, production de chauffage et ECS). Nouveauté 2019 : à partir d'1 poste de travaux Prêt maximum de 30 000 € sur 10 ou 15 ans. Sous réserve d'acceptation par la banque.	Analyse juridique de l'ANIL
Exonération revenus fonciers	Exonération des travaux d'amélioration sur les revenus fonciers	Service des impôts
Dispositif sous condition de revenu du propriétaire bailleur ou du locataire **		
Action Logement : Plan Investissement volontaire Nouveauté Oct 2019	Travaux d'isolation en priorité, amélioration du système de chauffage. Le propriétaire ou le locataire doit être salarié du secteur privé aux revenus « modestes » Jusqu'à 15 000 € de subvention.	Action Logement 0 970 830 831
Dispositifs sous conditions de conventionnement du loyer dans la limite des fonds disponibles		
Aides de l'A.N.A.H. Dossier « Sérénité »	Travaux d'isolation, remplacement ou installation de systèmes de chauffage et d'E.C.S., ventilation, calorifugeage. Subvention de 25% du montant HT des travaux dans la limite de 15 000 €.	www.anah.fr ou SOLiHA Loire
+ Prime "Habiter Mieux"	+ si les travaux permettent un gain énergétique avant/après travaux ≥ 35% et l'atteinte de l'étiquette C : Prime forfaitaire de 1 500 €.	

* : Les CEE individuels ne sont pas cumulables avec les aides individuelles Anah.

** : Plafond de ressources : voir détail en page 4

TRAVAUX PRIVATIFS

Lors de réalisation de **travaux privés** dans une copropriété (par exemple le remplacement des menuiseries privées, l'isolation des murs par l'intérieur ou le remplacement d'une chaudière individuelle), de nombreux dispositifs d'aides existent également et sont à mobiliser de manière individuelle : TVA à 5.5%, EcoPTZ, CEE, Crédit d'impôt, MaPrimeRénov', Aides de l'Anah, Action Logement, aides locales, Plan de prévention du bruit, Caisses de retraite...

Pour ces cas de figure, nous vous invitons à vous rapprocher des conseillers de la Plateforme de rénovation énergétique Rénov'action42, sur Saint Etienne, Roanne ou Montbrison :

04 77 41 41 25

<https://www.renovactions42.org/>



4- Plafonds de ressources :

Plafonds de ressources basés sur votre **RFR (Revenu Fiscal de Référence)** permettant de déterminer à quelle catégorie vous correspondez :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenus « très modestes »	Revenus « modestes »	Revenus « Intermédiaires »	Revenus « élevés » Déciles 9 et 10
1	≤ 14 879 €	≤ 19 074 €	≤ 27 706 €	> 27 706
2	≤ 21 760 €	≤ 27 896 €	≤ 44 124 €	> 44 124 €
3	≤ 26 170 €	≤ 33 547 €	≤ 50 281 €	> 50 281 €
4	≤ 30 572 €	≤ 39 192€	≤ 56 438 €	> 56 438 €
5	≤ 34 993 €	≤ 44 860 €	≤ 68 752 €	> 68 752 €
6	≤ 39 405 €	≤ 50 511 €	≤ 81 066 €	> 81 066 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 12 314 €	

Nb : concernant les aides Anah, localement, les plafonds de ressources et taux de subvention sont susceptibles de différer de ceux indiqués ci-dessus :

Merci de vous rapprocher de l'opérateur de l'Anah pour obtenir les informations locales.

5- Contacts :

Information générale : Rénov'actions42 / Coachcopro

- **Vous êtes Syndic professionnel :** Nicolas PICHOT : 04 77 42 62 11
Fabien GOUTAGNEUX : 04 77 42 62 14
- **Vous êtes Syndic bénévole :** Philippe AUDUREAU : 04 77 42 65 14
Vincent BAROU : 04 77 42 62 13
- **Vous êtes copropriétaires :** Les conseillers Rénov'actions42 : 04 77 41 41 25
20 rue Balay – 42000 SAINT ETIENNE
5 rue Brison – 42300 ROANNE
53 rue de la République – 42600 MONTBRISON

Opérateur pour l'aide au montage des dossiers Anah (hors périmètres Opah-RU) :

SOLIHA Loire : 04 77 43 08 80 – 4 rue Aristide Briand et de la Paix – 42000 SAINT ETIENNE

Ou inscription sur internet : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

6- Sites Internet ressource :

<https://loire.coachcopro.com/>

<http://www.infoenergie-loire.org/>

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation>

**Les démarches pour les demandes de subvention doivent être réalisées avant le démarrage des travaux
(et avant la signature des devis spécifiquement pour les CEE)**

Document synthétique, ne se substitue pas aux textes et documents officiels